

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SUR LE COMPTE ADMINISTRATIF DE L'EXERCICE 2024 DE LA COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES RÉGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE "CAMPING TOURISME"

Nombre de membres en exercice
 Nombre de membres présents
 Suffrages exprimés

19
12
14
0
14
0

N° 2025/04/09/ 06

Convocation du 4 avril 2025
 Séance du 9 avril 2025 à dix-huit heures.

VOTES

Contre
 Pour
 Abstention

19
12
14
0
14
0

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de Monsieur Marc FUSAT, Premier Adjoint, délibérant sur le compte administratif de l'exercice 2024 dressé par Monsieur Jean-Christophe CARRÉ, Maire, après s'être fait présenter le budget primitif, le budget supplémentaire et les décisions modificatives de l'exercice considéré ;
 Après s'être fait présenter le compte de gestion dressé par le Comptable public pour l'exercice 2024, visé et certifié par l'ordonnateur comme étant conforme aux écritures de la comptabilité administrative ;
 Vu l'avis favorable du Conseil d'exploitation de la régie à simple autonomie financière en date du 1er avril 2025 ;
 Lui donne acte de la présentation du compte administratif, lequel peut se résumer ainsi :

LIBELLE	EXPLOITATION		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		76 397,53				76 397,53
Opérations de l'exercice	609 675,45	600 580,91	0,00	0,00	609 675,45	600 580,91
TOTAUX	609 675,45	676 978,44	0,00	0,00	609 675,45	676 978,44
Résultats de clôture	0,00	67 302,99	0,00	0,00	0,00	67 302,99
Restes à réaliser 2024						
TOTAUX CUMULES	0,00	67 302,99	0,00	0,00	0,00	67 302,99
RESULTATS DEFINITIFS		67 302,99			0,00	67 302,99

2° Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes.

3° Reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

Ont signé au registre des délibérations : Marc FUSAT, Christine GARCIN-GOURILLON, Alexandre WAUS, Henri REYNOUD, Fabienne CITI, Dominique STEKELOROM, Patrick LAFFITTE
 Bernadette SAMUEL, Laurent JUGLARET, Murielle GARZINO, Marie-Pierre CALLET et Lucie BABIN.
 0

Pour extrait certifié conforme,
 Le Président de la séance,
 Marc FUSAT

Transmis à la sous-Préfecture d'Arles, le :

la semaine de séance
 Bernadette SAMUEL



Publication site internet commune le 10 avril 2025

[Handwritten signature]

IV - ANNEXES	C.A. 2024
S.G.C. DE CHÂTEAURENARD - COMMUNE DE MAUSSANE LES ALPILLES REGIE A SIMPLE AUTONOMIE FINANCIERE - CAMPING ET TOURISME	M4 SIRET 211 300 587 00063

IV - ARRÊTÉS - SIGNATURES

Nombre de membres en exercice <input type="text" value="19"/> Nombre de membres présent <input type="text" value="12"/> Nombre de suffrages exprimés <input type="text" value="14"/> VOTES : Contre <input type="text" value="0"/> Abstentions <input type="text" value="0"/> Pour <input type="text" value="14"/> Date de convocation : <input type="text" value="04/04/2025"/>

Présenté par le Maire,
 A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025

Le Maire,
 Jean-Christophe CARRÉ



Délibéré par le Conseil municipal réuni en session ordinaire

A Maussane les Alpilles, le 9 avril 2025
 Les membres du Conseil municipal,

Marc FUSAT		Mathieu BONARD	
Christine GOURILLON		Emilie GERMAIN	
Alexandre WAJS		Fanny ARSAC	
Henri REYNOUD		Laurent JUGLARET	
Fabienne CITI		Murielle GARZINO	
Dominique STEKELOROM		Sébastien THOMAS	
Patrick LAFFITTE		Marie-Pierre CALLET	
Bernadette SAMUEL		Alain CHAIX	
Thierry FABRE		Lucie BABIN	

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la réception en sous-Préfecture, le : **10 AVR. 2025**
 et de la publication le : **10 AVR. 2025**

A Maussane les Alpilles, le : **10 AVR. 2025**
 Le Maire,
 Jean-Christophe CARRÉ

